

**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

**COMMUNICATION DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
A LA PREMIERE SESSION DE LA PLATE FORME MONDIALE
DES RISQUES DE CATASTROPHES**

Genève (SUISSE), 5 au 7 Juin 2007

- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies aux Affaires Humanitaires, Coordonnateur des Secours d'Urgence ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir ; c'est celui de transmettre, au nom de la délégation du Niger, les salutations et encouragements de **Son Excellence Monsieur MAMADOU TANDJA**, Président de la République, Chef de l'Etat à l'ensemble des délégués et plus particulièrement au Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires humanitaires pour cette heureuse initiative, en organisant la première session de la Plate-forme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe.

Je voudrais également adresser mes vifs remerciements au gouvernement et au peuple suisses pour avoir accepté la tenue de cette session dans la symbolique cité de Genève.

Mesdames et Messieurs,

Le Niger est un pays, placé au cœur du Sahel et qui s'étend sur une superficie de 1.267.000 km² pour une population actualisée au 30 Avril 2007 de 13.402.736 habitants. Sa population qui croît à un taux annuel moyen de 3,3 % est concentrée dans la bande sud agricole du pays.

Le climat de type sahélien est caractérisé par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et le temps et des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité.

Malgré ces contraintes naturelles, le secteur rural occupe une place primordiale dans l'économie nationale. Sa contribution à la formation du PIB (41 %), à l'emploi et aux recettes d'exportation (44 %) en fait le premier secteur d'activités. En outre, il est le premier pourvoyeur d'emploi car l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, halieutiques et fauniques sont pratiqués par la très grande majorité des ruraux qui représentent 83,8 % de la population totale selon le RGPH 2001.

L'économie rurale est caractérisée par une grande diversité des spéculations, correspondant aux potentialités du milieu des différentes régions du pays. Elle repose essentiellement sur des structures de production de type familial et des techniques traditionnelles et peu productives.

Mesdames et Messieurs,

A l'instar de tous les systèmes de production sahéliens, les systèmes de production du Niger sont fragiles par nature. De ce fait, ils sont très sensibles aux catastrophes naturelles.

Ainsi, l'on dénombre deux types de risques majeurs au Niger : les risques climatiques et les risques de catastrophes naturelles.

En matière agricole, les risques climatiques majeurs au Niger sont la sécheresse, les invasions acridiennes et les inondations.

1. De la sécheresse : c'est le risque le plus important pour le pays, car elle engendre :

- les pertes des récoltes et de fourrage entraînant des déficits céréalier et fourrager, sources de crises alimentaires ;
- la destruction du capital bétail ;
- la dégradation de l'environnement (disparition du couvert végétal et de la diversité, dégradation des terres, érosion éolienne et hydrique, envasement des bas-fonds et cours d'eau) ;
- la détérioration de l'état nutritionnel de la population ;
- l'avancée du désert, réduisant les terres cultivables.

Les sécheresses des années 1973-1974 et 1984-1985, souvent citées en exemple, ont eu des conséquences sévères sur la société et l'économie du pays. A titre d'exemple, la sécheresse de 1984-1985 a entraîné :

- a) une baisse de production agricole de 50 % ;
- b) une mortalité du bétail estimée à 40 % ;

c) une diminution du PNB à hauteur de 12 % ;

d) et enfin un déplacement des populations d'environ 400.000 personnes.

2. Des inondations : bien que exceptionnelles, les inondations constituent une menace car elles détruisent très souvent les cultures, les biens, les habitations et mettent en danger la vie des populations.

3. Des invasions des ravageurs des cultures : elles constituent une préoccupation permanente et représentent un fléau en réduisant considérablement les productions agricoles et fourragères.

A titre d'exemple, la campagne agropastorale 2004, a été marquée au Niger, par une forte invasion de criquet pèlerin. Au total, plus de 272.428 ha ont été traités contre ce ravageur et les pertes de production dues à ce fléau sont évaluées à 223.487 tonnes de céréales et 4.462.219 tonnes de fourrage.

En ce qui concerne, les autres ravageurs (sautériaux, pucerons, cicadelles, mineuses d'épis etc.), le Niger traite en moyenne, 90.000 ha par an aux moyens des pesticides.

A côté des risques climatiques cités, il faut signaler les risques liés à l'action de l'homme : il s'agit du feu de brousses, des incendies, du braconnage, de la pollution de l'air et des eaux, des accidents divers.

La conséquence de tous ces risques, c'est l'insécurité alimentaire des populations qui se manifeste sous deux formes : l'insécurité alimentaire conjoncturelle que le Niger a connue en 2005 et l'insécurité alimentaire chronique ou structurelle.

Mesdames et Messieurs,

Au Niger, on enregistre de temps en temps des déficits céréaliers liés aux catastrophes naturelles. Deux périodes, 1973-1974 et 1984-1985, ont constitué des événements révélateurs du faible niveau de prévention des catastrophes naturelles.

En outre, la période 1981-2003 a été marquée par des déficits céréaliers qui survenaient une année sur trois.

En 2004-2005, le Niger a été confronté à une crise alimentaire et nutritionnelle due aux phénomènes de sécheresse et d'invasion acridienne.

En réaction à cette crise, le Gouvernement a pris les mesures adéquates pour y faire face ; il s'agit de :

- l'appel lancé par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement à la communauté internationale ;
- la rencontre de la Ministre chargée des Affaires Etrangères avec les Ambassadeurs et les représentants des partenaires techniques et financiers ;
- la vente des céréales à prix modéré ;
- la distribution gratuite ciblée des vivres ;
- la redistribution des revenus à travers le cash for work et le food for work en mettant en œuvre un important programme de récupération des terres dégradées dans le cadre du programme spécial du Président de la République, des projets et Programmes de développement ;
- l'appui en semences et la vente à prix modéré des engrais chimiques et de matériels agricoles.

Tirant les leçons de différentes crises que le Niger a connues, le Gouvernement a intégré dans ses politiques et stratégies de développement agricole la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

Mesdames et Messieurs,

La Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) est le cadre conceptuel qui contribue à minimiser les vulnérabilités et les risques de catastrophes pour une société donnée afin d'éviter (prévention) ou de limiter (mitigation, préparation) les effets dévastateurs des aléas dans le contexte de développement durable.

Au Niger, ce cadre tel que défini, existe sous la forme du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) qui comprend :

- le Système d'Alerte Précoce et de Gestion de Catastrophes (SAP/GC), chargé de collecter, traiter et diffuser les données sur la situation des zones de vulnérabilité dont il assure le suivi ;
- la Cellule Crises Alimentaires (CCA) qui assure le financement des actions d'atténuation des crises au profit des populations des zones vulnérables ;
- le Stock National de Réserve (SNR), mobilisé en cas de crise majeure en attendant l'aide internationale. Il est composé d'un Stock National de Sécurité (SNS) de 80.000 tonnes et d'un Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) équivalent à 30 000 tonnes ;
- le Fonds Commun des Donateurs (FCD). Ce sont les premières ressources mobilisables en cas de crise modérée ou localisée. Il est consacré au financement des actions d'assistance et de prévention (renforcement des stratégies des ménages).

Pour lever le défi relatif à la prise en compte du risque de catastrophes ou de crises dans les Projets et Programmes de développement initiés par les pouvoirs publics, le Gouvernement a prévu de mener, dans sa Stratégie de Développement Rural, des actions durables tendant à prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations (sous-programme 9.1 : Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles).

Comme vous le voyez, les actions du Gouvernement ont été définies en harmonie avec le Cadre d'Action de Hyogo, signé par environ 170 pays en janvier 2005, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Mesdames et Messieurs,

L'expérience nigérienne sur la prévention et la gestion des crises et sur le niveau d'intégration de la prévention des crises dans la planification du développement a été prise en compte dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui opérationnalise la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), unique cadre de référence en matière de développement économique et social.

En effet, le programme « réduction de la vulnérabilité des ménages » qui est l'un des 14 programmes de la SDR, comporte les trois (3) sous-programmes suivants :

- (i) sous-programme « prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles » ;
- (ii) sous-programme « santé nutrition » ;
- (iii) sous-programme « augmentation des revenus des plus vulnérables ».

En ce qui concerne spécifiquement, le sous-programme « prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles », il a pour objectif global de prévenir et d'atténuer les crises alimentaires et nutritionnelles et les autres catastrophes naturelles.

Ses objectifs spécifiques sont :

- le renforcement des capacités du Dispositif et des populations à prévenir et gérer les crises alimentaires et nutritionnelles ;
- la maîtrise des informations relatives aux crises alimentaires et nutritionnelles et autres catastrophes en améliorant les performances de la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP) et le ciblage des populations vulnérables ;
- l'amélioration de la contribution du Ministère du Développement Agricole (MDA) et du Ministère des Ressources Animales (MRA) aux actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles.

Mesdames et Messieurs,

L'expérience a montré qu'en cas de crises alimentaires sévères, les capacités de réponse des communautés et des ménages sont limitées du fait d'une situation de pauvreté (66 % des nigériens vivent en dessous du seuil de la pauvreté qui est un phénomène essentiellement rural où vivent plus de 80 % de la population).

Afin d'apporter une solution appropriée, l'Etat a mis en place à partir de 1989 un système national d'alerte précoce qui a évolué progressivement en dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires. Le dispositif s'est amélioré au cours du temps en cherchant à mieux cibler les zones et les ménages vulnérables et en affinant ses modes d'intervention.

L'objectif du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, mis en place depuis 1998, est la réduction de la vulnérabilité alimentaire par une meilleure coordination et une meilleure gestion des actions de différents intervenants.

Les missions du dispositif sont :

- alerter le Gouvernement sur les situations de crises alimentaires et nutritionnelles éventuelles et d'en définir le degré de gravité et d'urgence ;
- veiller à la mise en œuvre des interventions en faveur des populations victimes de catastrophes naturelles ;
- veiller à la cohérence des actions ponctuelles ou durables de développement visant à sécuriser les populations.

Le dispositif tel que décrit et mis en œuvre donne entière satisfaction et permet au Gouvernement de faire face aux difficultés des populations en cas de crises et en attendant la mobilisation des appuis de la communauté internationale.

Pour combattre efficacement l'insécurité alimentaire trans-frontalière, il est en outre souhaitable de renforcer la collaboration avec les autres dispositifs nationaux de la sous-région.

Au niveau régional, le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO doivent aider les Etats à la mise en place d'un système régional de prévention et de gestion des crises alimentaires et de catastrophes naturelles.

Quant à la communauté internationale, en particulier le PNUD, elle doit veiller à la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo en s'appuyant sur les directives arrêtées.

Je vous remercie de votre aimable attention.